

# Protocole académique

## Protocole de déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans le 1er degré



### RECTORAT (DRANE)

Met à disposition les conventions de partenariat et d'accord de responsabilité conjointe pour la mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT).



### IEN ET CPD EN CHARGE DU NUMERIQUE

Récupère la convention auprès de la DRANE ou sur le [site du numérique éducatif](#), transmet le document à la collectivité puis à la DSDEN pour signature et assure le suivi.



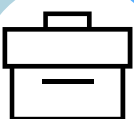
### COLLECTIVITE TERRITORIALE

Complète et signe la convention et ses annexes, s'assure des clauses de protection données au contrat (Avenant au besoin) puis transmet le document à l'IEN et/ou au CPD en charge du numérique qui les communique à la DSDEN.



### DASEN

Signe la convention, en assure le stockage, l'archivage et le suivi. Transmet une copie au Rectorat et à l'IEN et/ou au CPD en charge du numérique.



### RECTORAT (DRANE)

Réceptionne la copie des conventions de partenariat et d'accord de responsabilité conjointe pour la mise en place d'un ENT et les transmet à la DPD pour la documentation de la conformité.



### DELEGUEE A LA PROTECTION DE DONNEES

Contrôle la convention puis envoie à la DSI une demande d'ouverture des échanges de données AAF.

**M. Mourgues, chargé de mission ENT1D à la DRANE, sera mis en copie des échanges tout au long du processus**

### CONTACT

Camille MOURGUES (Chargé de mission à la DRANE PACA) :  
[camille.mourgues@region-academique-paca.fr](mailto:camille.mourgues@region-academique-paca.fr)

dernière mise à jour : 15/03/2022